

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1081-01-2020

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 4 mai 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1081-01-2020, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1081-2019 RELATIF À  
L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX  
POUR L'ANNÉE 2020.**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* et est disponible pour consultation sous la rubrique Administration municipale / Règlements municipaux sur le site Internet de la ville [www.bromont.com](http://www.bromont.com).

Bromont, ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2020.

La greffière par intérim,

Ève-Marie Préfontaine, avocate  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques par intérim